

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 juillet 2023
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-trois le vingt juillet à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – GIRAUD Matthieu

Absents : GRANET Alice - JEANNE Virginie

Procurations : ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à GIRAUD Matthieu - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline - VERNET Laurent à MOSSO Véronique - PRAT Christelle à FISCHER Maryline

Madame VIESSANT Céline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE POUR LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

Madame le maire expose au conseil qu'un transformateur électrique alimentant une partie des remontées mécaniques de la station, devenu vétuste, doit être remplacé.

Madame le maire expose que l'entreprise INEO Provence et Cote d'Azur a proposé une offre pour la fourniture et l'installation de ce transformateur, pour un montant de 39 931.45 € HT (47 917.74 € TTC).

Madame le maire demande donc au conseil de l'autoriser à signer ce marché de fourniture.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par seize voix pour et une abstention (BARONNAT Bernard)

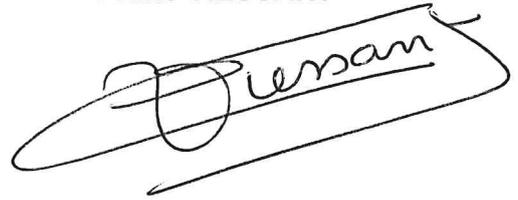
- **Autorise** madame le Maire à signer le marché public portant sur la fourniture et installation d'un transformateur électrique avec l'entreprise INEO Provence et Cote d'Azur pour un montant de 39 931.45 € HT (47 917.74 € TTC).
- **Autorise** madame le maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au budget primitif 2023 du budget annexe de la régie des remontées mécaniques ;
- **Autorise** le madame le maire à signer tous actes ou documents se rapportant à ce marché et à son exécution ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Céline VIESSANT



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales